



**Représentations du  
Bloc Québécois**

**Commission d'enquête  
sur le programme de  
commandites et les  
activités publicitaires**

**10 juin 2005**

# Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Un programme politique pour lutter contre les souverainistes</i></b>	<b>3</b>
1.1	<b>La stratégie post-référendaire : Canada = Libéral</b>	<b>3</b>
1.2	<b>La réserve pour l'unité canadienne : Un trésor de guerre secret</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b><i>Mise en place d'un système de financement au profit du PLC</i></b>	<b>6</b>
2.1	<b>Des règles complaisantes</b>	<b>7</b>
2.2	<b>Des mécanismes de contrôle sapés et ignorés</b>	<b>7</b>
2.2.1	Le Conseil du trésor	8
2.2.2	Le rapport Ernst and Young	8
2.2.3	Les autres occasions manquées	9
2.3	<b>Mise en place d'exécutants « politiques »</b>	<b>10</b>
2.3.1	Alfonso Gagliano : un lieutenant politique ayant le moyen de récompenser les amis du régime	10
2.3.2	Guité : un directeur des opérations politiques	12
2.3.2.1	Un double mandat pour Charles Guité	12
2.3.2.2	Permission de contourner la ligne hiérarchique	13
2.4	<b>Des interventions politiques en faveur des amis du régime</b>	<b>14</b>
2.4.1	Choix des agences	14
2.4.1.1	Le contrat de Tourisme Canada de BCP	14
2.4.1.2	Le contrat de la Formule 1 de Lafleur à Groupaction	14
2.4.1.3	Les lucratifs projets de Polygone passent d'Everest à Groupaction	15
2.4.2	Choix des projets commandités	15
2.4.2.1	Projet Chine	16
2.4.2.2	Piazza Canada	17
<b>3</b>	<b><i>Le PLC a profité de l'argent des commandites de diverses façons</i></b>	<b>18</b>
3.1	<b>Sommes perçues par les agences et leurs propriétaires</b>	<b>18</b>
3.2	<b>Sommes perçues par le Parti libéral du Canada</b>	<b>19</b>
3.2.1	Les contributions officielles	19
3.2.2	Les contributions de Jean Brault	20
3.2.3	Les paiements en argent comptant de Jean Brault	21
3.2.4	Le système de Jacques Corriveau	22
3.2.5	Au total, 5,4 millions de dollars ont fait leur chemin jusqu'au Parti libéral du Canada	25
<b>4</b>	<b><i>Conclusions</i></b>	<b>25</b>
4.1	<b>Le Parti libéral du Canada a mis en place un système</b>	<b>25</b>
4.2	<b>Le Parti libéral du Canada était au cœur de ce système</b>	<b>26</b>
4.3	<b>Le Parti libéral du Canada a profité de ce système</b>	<b>27</b>
4.4	<b>Le Parti libéral du Canada devra être sanctionné</b>	<b>27</b>

Le présent document consiste en un énoncé des conclusions factuelles du Bloc Québécois relativement aux questions s'insérant dans les phases 1A et 1B telles que déterminées par le Commissaire Gomery dans le cadre de sa déclaration préliminaire du 7 mai 2004. Ce dernier a reçu le mandat à la fois large et fort spécifique d'enquêter sur les questions soulevées directement ou indirectement par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2003.

Compte tenu de l'étendue de la preuve et de la variété des aspects qui ont fait l'objet de preuve testimoniale et documentaire au cours des audiences qui se sont tenues de septembre 2004 à juin 2005 ainsi que des limites auxquelles chacune des parties est assujettie, les représentations qui suivent sont liées aux sujets qui revêtent une importance particulière pour le Bloc Québécois.

Le Bloc Québécois, de par son rôle de parti politique veillant aux intérêts de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec, souhaitait faire activement partie des travaux de cette Commission dont le but premier est de faire toute la lumière sur le programme des commandites et des activités publicitaires du gouvernement du Canada. Nous sommes d'avis que l'ensemble de la preuve présentée a confirmé nos prétentions initiales selon lesquelles le Bloc Québécois a été, en tant que parti souverainiste et principal adversaire politique au Québec, l'une des principales cibles et victimes politiques de la création du programme des commandites.

## **1 UN PROGRAMME POLITIQUE POUR LUTTER CONTRE LES SOUVERAINISTES**

La preuve testimoniale et documentaire déposée démontre que le programme des commandites s'inscrit dans le prolongement des activités du gouvernement libéral lors du référendum de 1995. Ces activités sont notamment caractérisées par le détournement des ressources de l'État aux fins partisanses du Parti libéral du Canada et un sentiment d'urgence qui a servi de prétexte au contournement de toutes les règles. Les événements suivants témoignent de ces deux caractéristiques.

### **1.1 LA STRATÉGIE POST-RÉFÉRENDAIRE : CANADA = LIBÉRAL**

En février 1996, tous les membres du cabinet fédéral, dont l'actuel premier ministre, ont approuvé un plan d'action pour stimuler l'unité canadienne. Ce rapport, préparé par Marcel Massé, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales de l'époque, dressait les grandes lignes d'une stratégie visant à accroître la visibilité du gouvernement fédéral et du Parti libéral du Canada au Québec. Selon les propos de l'ancien premier ministre Jean Chrétien, ces propositions « ont toutes été approuvées à l'unanimité » [Jean Chrétien; 12508] et même si l'on ne référait pas nommément au « programme des commandites », ce programme en devenir « s'inscrit dans les recommandations de Monsieur Massé sur la publicité, la visibilité du Gouvernement du Canada au Québec. » [Jean Chrétien; 12591-12592]

Notons que le rapport du comité du cabinet confond allégrement « activités gouvernementales » et « activités partisans ». Le passage suivant du rapport Massé est symptomatique de cette confusion institutionnalisée :

« Les ministres recommandent un renforcement substantiel de l'organisation du Parti libéral du Canada au Québec. Cela signifie embaucher des organisateurs, trouver des candidats, identifier des comtés qui peuvent sortir gagnants à la prochaine élection fédérale et utiliser les techniques politiques les plus modernes pour rejoindre les électeurs ciblés. » [P-210(b); p. 317]

Ainsi, il a alors été convenu qu'il fallait « renforcer » le Parti libéral du Canada au Québec, pas le gouvernement fédéral, pas le fédéralisme ou le Canada, mais le Parti libéral du Canada. Cela est confirmé par l'ex-premier ministre Chrétien lui-même, lorsqu'il affirme que l'une des solutions à l'apparition du Bloc Québécois était que « le Parti libéral du Canada soit meilleur » et qu'il ne voit aucun problème à parler du renforcement de la structure du Parti libéral du Canada dans le cadre d'une réunion extraordinaire du cabinet. [Jean Chrétien; 12562 à 12564]

Les tournées des leaders fédéralistes, financées par le Bureau d'information du Canada, ciblant particulièrement les circonscriptions électorales détenues par le Bloc Québécois, s'enracinaient dans le rapport Massé :

« Les ministres recommandent un effort coordonné pour accroître la visibilité et la présence du Canada au Québec. [...] Les ministres fédéraux, le Premier ministre et les députés devraient être constamment vus au Québec ». [P-210(b)]

L'ex-directeur du Parti libéral du Canada (section Québec), Benoît Corbeil, a d'ailleurs expliqué que la stratégie gouvernementale de visibilité permettait d'abord de faire la promotion du Parti libéral.

« [...] on associait le mot "Canada" au Parti libéral, ce qui faisait en sorte qu'avec le temps, avec l'évolution, les gens associaient libéral à Canada. » [Benoît Corbeil; 21584]

D'autre part, on se rappellera que Benoît Corbeil a lié le programme des commandites et les tournées ministérielles au « succès électoral » du Parti libéral du Canada lors des élections générales de 2000. Selon lui, sans le programme de commandites :

« ...je crois qu'il n'y aurait pas eu de tournées régionales; je crois qu'il n'y aurait pas eu de visibilité en région; je crois que – et le meilleur exemple que nous avons c'est lors de l'élection de 2000, le Parti libéral du Canada, entre autres choses, mais surtout grâce à la visibilité que le gouvernement fédéral avait en région, a réussi à remporter un nombre assez important de comtés au Québec. » [Benoît Corbeil; 21584-21585]

L'ancien premier ministre Jean Chrétien n'a pas hésité à lier la naissance du programme des commandites à l'existence du Bloc Québécois en déclarant :

« Le programme des commandites n'est pas né dans le vide et son sens ne saurait être saisi isolément. Tout examen sérieux du programme des commandites doit prendre en compte les circonstances qui régnaient au Québec au moment où il a été créé et le climat d'incertitude politique correspondant pendant toutes les années où il a été opérationnel. Lorsque j'ai été élu Premier ministre, l'opposition officielle à la Chambre des communes était constituée par le Bloc québécois, un parti qui n'entendait nullement former le prochain gouvernement du Canada. » [Jean Chrétien; 12504]

L'ex-ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano (1997-2002), a reconnu, lui aussi, que le programme des commandites était un programme politique visant à faire la lutte aux souverainistes :

« [...] tout le monde était au courant que c'est des activités spéciales (sic) de nature à caractère politique mais, comme j'ai toujours dit, non partisane; politique dans le sens fédéralisme, séparatisme. » [Alfonso Gagliano; 11816]

À notre avis, le programme des commandites n'est qu'un élément de la stratégie de visibilité du gouvernement libéral visant d'abord à combattre le Bloc Québécois et les souverainistes. Les témoignages de l'ex-premier ministre Chrétien, de l'ex-ministre Gagliano et de l'ex-directeur du Parti libéral du Canada (section Québec), Benoît Corbeil, ainsi que le Rapport Massé de 1996 sont très clairs à ce sujet.

Par conséquent, nous vous soumettons que la preuve révèle que le programme des commandites, en plus de faire la promotion de l'unité canadienne, avait aussi pour but de satisfaire les intérêts partisans du Parti libéral du Canada.

## **1.2 LA RÉSERVE POUR L'UNITÉ CANADIENNE : UN TRÉSOR DE GUERRE SECRET**

Le 10 mars 2004, le Bloc Québécois a mis au jour une réserve faisant partie du cadre fiscal, appelée « Réserve pour l'unité », servant à financer divers projets liés à la visibilité fédérale.

Cette réserve, renflouée année après année par l'ex-ministre fédéral des Finances et actuel premier ministre, Paul Martin, a permis de financer divers projets à hauteur de 750 millions de dollars sous le régime libéral (voir notamment JC-1).

Il a été mis en preuve que les commandites et d'autres initiatives fédérales peu transparentes, telles Option Canada et le Projet Lumière (publicité de Loi sur la clarté), ont été financées par le biais des fonds contenus dans cette caisse.

La preuve révèle également le caractère secret que revêtait la Réserve pour l'unité. La vérificatrice générale du Canada a indiqué qu'elle ignorait l'existence de cette réserve lorsque, le 26 mars 2004, en entrevue au Windsor Star, elle affirmait :

“I was aware of the government's national unity strategy but I am not sure what they are referring to when they talk about this particular reserve”.

L'actuel premier ministre, Paul Martin, a même prétendu ignorer l'existence de cette réserve en 1994 et 1995 [Paul Martin; 12714]. Compte tenu des responsabilités de Paul Martin à titre de ministre fédéral des Finances et de vice-président du Conseil du trésor de 1993 à 2002, il apparaît inconcevable que ce dernier n'ait pas été au fait de l'existence de cette réserve et de l'utilisation qui était faite des sommes qui s'y trouvaient pour 1994 et 1995.

En effet, le panel du Secrétariat du Trésor a confirmé que la Réserve pour l'unité faisait partie du cadre fiscal qui tombe sous la responsabilité du ministre fédéral des Finances et du premier ministre. Le panel a aussi rappelé que le ministre fédéral des Finances détient une responsabilité importante relativement à la prise de décisions d'allouer des fonds publics. Compte tenu de l'importance des sommes engagées et du fait que la Réserve a servi à financer diverses initiatives lors du référendum de 1995, nous vous soumettons qu'il est impossible que Paul Martin n'ait pas été au fait de l'existence de la Réserve pour l'unité en 1994 et 1995 ni de l'utilisation qui en était faite.

Il ne faudrait pas négliger que le gouvernement du Canada lui-même a implicitement reconnu le caractère secret et scandaleux de la Réserve pour l'unité en procédant à son élimination 13 jours après qu'elle eu été mise au jour.

## **2 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE FINANCEMENT AU PROFIT DU PLC**

Dès 2000, dans sa plate-forme électorale, le Bloc Québécois dénonçait les généreuses contributions politiques versées au Parti libéral du Canada par les agences de communications liées aux commandites et aux autres activités de visibilité.

À l'époque, le Bloc Québécois n'avait pas la preuve que ces ristournes versées au Parti libéral du Canada étaient érigées en système. La commission aura mis au jour un véritable système servant à détourner des fonds publics vers la caisse du Parti libéral du Canada. Si l'on ignore encore l'ampleur des sommes ainsi détournées, on sait qui en a profité.

Cette partie décrit la mise en place, par le gouvernement libéral fédéral, des principaux éléments de ce système ayant permis au Parti libéral du Canada de profiter des fonds publics.

## 2.1 DES RÈGLES COMPLAISANTES

Même si le gouvernement libéral fédéral prétend avoir resserré, en 1994, les contrôles concernant les règles d'attribution des marchés liés à la publicité, il est clair qu'il s'est aménagé diverses avenues afin de pouvoir choisir les firmes amies du régime. Charles Guité, qui a fait carrière sous les gouvernements conservateur et libéral, est à même d'en témoigner.

L'élimination du critère du prix et le pouvoir discrétionnaire du ministre des Travaux publics de choisir une agence qui est arrivée à 10 % de la première agence au total des points accordés par un comité de sélection, assurent cette souplesse selon Guité.

- En 1994, le gouvernement fédéral a choisi de faire disparaître le prix comme facteur de sélection des agences. Charles Guité a affirmé que cela était une directive qui venait du ministre fédéral des Travaux publics et Services gouvernementaux.

« [...] it was politically driven to take the price out, not by Charles Guité. [Charles Guité; 19784] [...] The Minister of Public Works says to me "We have the policy, we don't want price in." » [Charles Guité; 19788]

- À la même époque, le gouvernement a choisi de conserver une marge de manœuvre permettant aux ministres de choisir une firme qui est arrivée à moins de 10 % du gagnant lors d'un concours de sélection :

« So my marching order is "Let's keep it the same way it is. It is now 100 per cent but we will put this 10 per cent variation so ministers will have the discretion of saying -- and I don't know how I should phrase that but -- 'If I want number three, I want number three. I can have it'. "So there was political input. » [Charles Guité; 19786]

## 2.2 DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE SAPÉS ET IGNORÉS

Compte tenu de l'ampleur de la preuve faite à travers les neuf mois d'enquête publique et les conclusions factuelles largement étoffées tant dans les chapitres 3 et 4 du rapport du bureau de la vérificatrice générale de novembre 2003 que dans ceux de Kroll Linquist Avey (pièces P-3A et P-429A), nous nous limiterons à affirmer que nous considérons que la preuve entendue et déposée confirme l'intégralité des irrégularités soulevées dans ceux-ci, que ce soit par l'absence de documentation, l'absence de critères déterminés, le contournement voire la violation des règles applicables ou toute autre inconduite relevée.

Il nous apparaît important de souligner le fait que le scandale des commandites est marqué par la multiplication des signaux ignorés par le gouvernement libéral fédéral et ses représentants. La situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs ministres libéraux fédéraux actuellement en poste n'ont pas réagi en temps opportun ou ont choisi

de fermer les yeux sur la violation des règles et le problème de l'allocation des contrats aux agences de communications amies du régime.

### **2.2.1 Le Conseil du trésor**

Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Les ministres libéraux fédéraux se sont dits surpris de l'étendue du scandale des commandites. La plupart des élus libéraux fédéraux soutiennent qu'ils ont pris connaissance du problème à la lumière du rapport de la vérificatrice générale à propos des rapports semblables de Groupaction en mai 2002.

L'actuel premier ministre, Paul Martin, a par exemple, déclaré le 12 février 2004 :

« [...] en 2002, la vérificatrice générale a fait rapport sur trois dossiers concernant Groupaction et a constaté de très graves problèmes. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à saisir que ce qui s'était produit allait bien au-delà de manquements administratifs et qu'il s'agissait de comportements possiblement criminels. »<sup>1</sup>

Devant la commission, il a cependant offert une version différente :

« Me FINKELSTEIN : Et quand avez-vous appris que le Programme de commandites suscitait des problèmes?

LE TRÈS HONORABLE PAUL MARTIN : À la fin de 2001, lorsqu'un certain nombre d'articles ont commencé à paraître dans les journaux, c'est à ce moment que je l'ai appris. » [Paul Martin; 12779 (Traduction)]

Il est surprenant que le premier ministre Paul Martin ait découvert le problème si tard, puisqu'il était vice-président du Conseil du trésor, organisme chargé de gérer les responsabilités du gouvernement en matière de finances et d'administration. Rappelons que cet organisme a notamment pour tâches d'examiner et d'approuver les plans de dépenses proposés par les ministères et de passer en revue l'élaboration des programmes approuvés.

Nous nous expliquons mal que le premier ministre Paul Martin se réfugie derrière sa faible assiduité<sup>2</sup> aux réunions du Conseil du trésor pour justifier son ignorance des faits.

### **2.2.2 Le rapport Ernst and Young**

Le rapport externe commandé à la firme Ernst and Young, en 1996, aurait pu permettre de déceler plusieurs problèmes graves identifiés par la vérificatrice générale en 2003. Sans les reprendre intégralement, rappelons que certains cas soulevés par le fonctionnaire de Travaux publics, Allan Cutler, en 1995 et 1996 font état de graves lacunes (P-3A) : cas récurrents de non-respect des politiques sur la passation des

---

<sup>1</sup> <http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=76>

<sup>2</sup> Paul Martin a reconnu qu'il n'avait assisté qu'à 17 des 222 rencontres du Conseil du trésor. [Paul Martin; 12691 (Traduction)] [Pièce 213, onglet 2]

marchés, les commissions indues, l'utilisation d'agences accréditées pour, dans les faits, refiler un contrat à une firme non accréditée, etc. On remarquera que les cas soulevés par Allan Cutler font état d'abus profitant aux mêmes agences que celles impliquées dans le scandale des commandites.

Les travaux de la commission ont permis de révéler que le rapport Ernst and Young a été dilué et que certaines parties en ont été retranchées à la demande du gouvernement libéral fédéral. Pire encore, certaines conclusions ont même été modifiées. Notons aussi qu'Ernst and Young soutient que personne n'a tiré de bénéfice personnel des problèmes observés alors que la vérification ne portait que sur un faible échantillon.

En ce sens, nous partageons tout à fait l'opinion du Commissaire qui affirmait :

“You watered it down. You watered it down very, very considerably. You left out the reference to “on a consistent basis”. You left out the reference to “the immediacy of addressing the problems”. You left out the “potential for embarrassment”. » [Ernst and Young; 2263]

Il ressort du témoignage d'Ernst and Young que les autorités gouvernementales étaient plus préoccupées par la gestion politique du dossier que par la volonté d'établir les faits et d'apporter les correctifs nécessaires.

### **2.2.3 Les autres occasions manquées**

Au plan politique, les signaux dont le gouvernement libéral fédéral n'a pas tenu compte sont nombreux. Rappelons, par exemple, que :

- dès 2000, la plate-forme électorale du Bloc Québécois présentée aux élections générales décriait le problème des généreuses contributions politiques versées par les agences de communication au Parti libéral du Canada;
- de 2000 à 2004, le Bloc Québécois a questionné le gouvernement à plus de 440 reprises sur les aberrations du programme des commandites. Comment, l'actuel ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, qui a admis devant cette commission avoir été alerté par les questions de l'opposition en 2002<sup>3</sup>, a-t-il pu ignorer pendant au moins deux ans, les questions soulevées par le Bloc Québécois?;
- Lucie Castelli, adjointe de l'actuel premier ministre « assistait à peu près à toutes les réunions » de la commission des finances du Parti libéral du Canada (section Québec). [Alain Renaud; 17040] Or, Benoît Corbeil a soutenu que les membres de la commission des finances savaient que le parti avait des problèmes

---

<sup>3</sup> «The knowledge really flowed from the types of questions that were being asked in Question Period in that period, in the first half of 2002. There was obviously some difficulty with a program within the Department of Public Works and the Minister of Public Works was being very carefully questioned in the House of Commons by Members of the Opposition, mostly around a series of contracts with a firm known as Groupaction» [24081]

financiers et avaient été informés individuellement que des militants étaient payés, soit par des agences, soit avec de l'argent comptant; [Benoît Corbeil; 21300 à 21305 et 21319 à 21321]

Charles Guité a reconnu que les contrôles étaient quasi-inexistants : “In retrospect, I must admit it was a pretty loose system.” [Charles Guité; 19823] On verra que cette situation, maintenue par le gouvernement libéral fédéral, a permis au Parti libéral du Canada ainsi qu'aux agences dont les factures n'étaient pas représentatives du travail effectué de profiter largement des deniers publics.

## **2.3 MISE EN PLACE D'EXÉCUTANTS « POLITIQUES »**

### **2.3.1 Alfonso Gagliano : un lieutenant politique ayant le moyen de récompenser les amis du régime**

Criblé de dette à la suite de l'élection de 1997, le Parti libéral du Canada a choisi de renforcer son organisation au Québec. Au cœur de cette stratégie : confier à l'organisateur en chef et lieutenant politique du Québec, Alfonso Gagliano, diverses responsabilités et ressources gouvernementales lui permettant d'entretenir les amis du régime. La trame des événements est éloquent :

- le premier ministre Chrétien confie à Alfonso Gagliano la responsabilité d'organiser la campagne électorale du Parti libéral du Canada (section Québec) de 1997. Le mandat sera renouvelé pour la campagne électorale de 2000;
- le 2 juin 1997, le Parti libéral du Canada est reconduit au pouvoir à l'occasion d'élections générales;
- en juin 1997, Alfonso Gagliano est nommé ministre fédéral des Travaux publics et Services gouvernementaux, poste qu'il occupera jusqu'en 2002. À ce poste il aura la responsabilité de superviser l'allocation des contrats gouvernementaux. Il devient aussi responsable de nombreuses sociétés d'État<sup>4</sup>. On se rappellera que d'anciens dirigeants de la Société immobilière du Canada ont dénoncé les pressions du ministre qui a tenté d'y faire embaucher divers organisateurs et amis de la « famille libérale », dont Tony Mignacca [Alfonso Gagliano; 24394] et Tomasso Nanci [Alfonso Gagliano; 24997]. On se rappellera aussi que la vérificatrice générale a révélé, en février 2004, que plusieurs des sociétés d'État sous la responsabilité d'Alfonso Gagliano, ont été impliquées dans le scandale des commandites :

« Dans un petit nombre de cas troublants, des fonds de commandite ont été transférés à des sociétés d'État en utilisant des “ méthodes fort discutables ”. [...] En effet, ces méthodes semblent avoir été conçues pour

---

<sup>4</sup> Notamment., la Société du Vieux-Port de Montréal, la Société immobilière du Canada, la Société canadienne des postes, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Monnaie Royale canadienne.

donner des commissions importantes à des agences de communications, tout en cachant la source des fonds et la vraie nature des opérations. »<sup>5</sup>;

- en juillet 1998, Alfonso Gagliano est nommé responsable du Bureau d'information du Canada, organisme voué à la visibilité fédérale et qui distribuera de nombreux contrats à des amis du régime libéral et ce, souvent sans appels d'offre;
- d'août 1999 à janvier 2002, on confie à Alfonso Gagliano le titre de ministre politique responsable du Québec.

Alfonso Gagliano a soutenu ne pas s'occuper d'activités de financement. Pourtant, la preuve testimoniale a démontré qu'il supervisait étroitement ces activités, notamment :

- il a recruté Joe Morselli [Alfonso Gagliano ; 24921] comme responsable du « financement sectoriel »;
- il a permis que Beryl Wajsman soit embauché [Alfonso Gagliano ; 24921];
- il a négocié le mode de rémunération de Beryl Wajsman; [Alfonso Gagliano ; 24964]
- il a décidé que Joe Morselli siégerait à la commission des finances du Parti libéral du Canada (section Québec); [Benoît Corbeil; 21330 et 21331]
- il a retiré à Daniel Dezainde les responsabilités liées au « financement sectoriel »;
- il s'est mêlé du conflit concernant le congédiement de Beryl Wajsman;
- il a remplacé Beryl Wajsman par Irène Marcheterre;
- il a été démontré qu'au moins un des chefs de cabinet d'Alfonso Gagliano, Jean-Marc Bard, était impliqué dans les activités de financement du Parti libéral du Canada (section Québec) :
  - par exemple, c'est vers Jean-Marc Bard que se tourne Benoît Corbeil lorsqu'il a désespérément besoin de fonds en 2000. Jean-Marc Bard référerait alors Benoît Corbeil à Jean Brault qui lui verserait 100 000 \$ dont 50 000 \$ comptant;
  - rappelons aussi qu'Alain Renaud a raconté devant la commission que Jean Brault avait rencontré Jean-Marc Bard à Ottawa pour se plaindre de la baisse de son chiffre d'affaires. Selon Alain Renaud, M. Bard l'a assuré que des « correctifs » seraient apportés.

---

<sup>5</sup> Communiqué de presse de la vérificatrice générale du Canada, 10 février 2004.  
[http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/20031103pr\\_f.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/20031103pr_f.html)

### 2.3.2 Guité : un directeur des opérations politiques

Il a été démontré que le responsable de la publicité et des commandites était un choix politique. Les quatre éléments suivants sont éloquentes à ce sujet.

- Dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, le ministre fédéral des Travaux publics de l'époque, David Dingwall, a tenu à rencontrer Charles Guité afin de s'assurer sa discrétion. Selon Charles Guité, le ministre Dingwall se serait déclaré satisfait de la rencontre en déclarant : "Well sir, if you won't rat on them, you won't rat on us." [David Dingwall; 10551] Même si David Dingwall ne se rappelle pas avoir tenu ces propos, il admet que la rencontre visait à s'assurer de sa discrétion et de sa capacité à diriger le ministère "as he was directed to". [David Dingwall; 10551-10552]
- Rappelons aussi que lorsque Charles Guité a envisagé de prendre une retraite anticipée en 1995, le chef de cabinet du premier ministre Chrétien, Jean Pelletier, lui a demandé de rester en place :  

"[...] he made a comment like "Hang around; we will look after you."  
[Charles Guité; 19643]
- Le successeur de Charles Guité, Pierre Tremblay, occupait précédemment une fonction politique : il a été chef de cabinet du ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano.
- Jean Pelletier voulait que Pierre Tremblay succède à Charles Guité. Selon Charles Guité, Jean Pelletier a même dit :  

"We want Monsieur Tremblay in that position. Make it happen; bring him into that position" [Charles Guité; 19645 et 19646]

#### 2.3.2.1 Un double mandat pour Charles Guité

Il a été démontré que la latitude de Charles Guité a été décuplée alors qu'on lui a confié la responsabilité de l'approvisionnement en plus de ses responsabilités liées à la sélection des agences.

Cette fusion des responsabilités sous Charles Guité, qui éliminait un sain contrepoids, était souhaitée par le cabinet du ministre. En effet, le chef de cabinet du ministre fédéral des Travaux publics, Warren Kinsella, a écrit une lettre, datée du 23 novembre 1995, au sous-ministre des Travaux publics, Ran Quail, pour imposer la marche à suivre :

"It is therefore requested that the following tasks be undertaken.

1. Create a common delivery system for advertising, research and communication service projects. [...]

As lead agency in the management of government advertising and public opinion research, APORS is clearly best suited to carry out the noted tasks. [...]

In my view, Mr. J.C. Guité, current Director General of APORS, should be assigned to carry out this review on a full-time basis. It is requested that he be assigned to a position that will allow him to carry out these tasks and that he be provided with the appropriate resources consistent with such an initiative.” [David Dingwall ; 10597 à 10600]

Cette décision d'éliminer le contrepoids entre les activités d'approvisionnement et les opérations de sélection des agences et de fusionner ces deux fonctions entraîne certainement des risques d'influence politique et est difficilement explicable compte tenu du rapport de Ernst and Young qui avait déjà révélé que la division de Charles Guité n'avait pas la formation et l'expertise pour accomplir cette tâche :

“[...] individuals are not specifically trained in the procurement function. They do not have the necessary expertise as it is not their primary focus or goal. It may be more beneficial to all parties to incorporate the procurement of advertising and public opinion research within the normal procurement stream of PWGSC services.” [Rapport Ernst andYoung 1996. P-3(a)]

### **2.3.2.2 Permission de contourner la ligne hiérarchique**

Il a aussi été démontré que Charles Guité avait la permission de contourner allègrement la ligne hiérarchique, ayant même la latitude de contacter le ministre fédéral des Travaux publics et le bureau du premier ministre Chrétien.

**“MR. GUITÉ:** How I like to describe it is administratively, I reported to a deputy minister; functionally, I reported through again either Canada Information Office, PCO or dealt directly with the Minister's office on operational matters.

**MR. FINKELSTEIN:** And the Prime Minister's Office?

**MR. GUITÉ:** Yes.” [Charles Guité; 5617].

Charles Guité a pu contourner ses supérieurs parce que c'était la volonté des acteurs politiques. Alfonso Gagliano a même admis qu'il voulait qu'il en soit ainsi :

« Il a été décidé dès le début qu'il y avait une implication ministérielle, donc politique. Et c'est pour ça que Monsieur Guité ou après Monsieur Tremblay venait toujours consulter le ministre [...]. » [Alfonso Gagliano; 11816-11817]

Ran Quail, le sous-ministre des Travaux publics a soutenu avoir consenti à cet arrangement, contraire aux protocoles habituels, parce qu'il savait que le bureau du premier ministre Chrétien et que le bureau du Conseil privé étaient informés de cette situation jugée « inhabituelle » par Ran Quail [Ran Quail ; 6808] et « d'unique » par Jim Stobbe [Jim Stobbe ; 6893].

## **2.4 DES INTERVENTIONS POLITIQUES EN FAVEUR DES AMIS DU RÉGIME**

Nous venons de voir que la nouvelle administration libérale fédérale, une fois assurée de la fidélité de Charles Guité, s'est appliquée à lui confier tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des commandes politiques. La présente partie montre que Charles Guité ne prenait aucune décision importante sans se référer au bureau du ministre ou du premier ministre.

### **2.4.1 Choix des agences**

Selon le témoignage de Charles Guité, le bureau du premier ministre et le bureau du ministre Gagliano sont intervenus à de nombreuses reprises pour s'assurer que les agences libérales recevaient leur part du gâteau. Nous avons retenus trois exemples probants d'interventions politiques qui ont été soulevés dans le cadre des témoignages.

#### **2.4.1.1 Le contrat de Tourisme Canada de BCP**

En septembre 1994, Travaux publics choisit Vickers and Benson (V&B) pour le compte publicitaire de Tourisme Canada [19919]. Après avoir averti les agences du résultat de l'appel d'offres, Charles Guité apprend que l'agence BCP s'est plainte au bureau du premier ministre :

“[...] when we awarded the contract strictly to V&B, Yves Gougoux from BCP went ballistic and phoned PMO and they changed it. They applied the 10 per cent rule. Is there political interference? I think so.” [Charles Guité; 20322]

L'analyse menée par le bureau de la vérificatrice démontre aussi que le bureau de l'ex-ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, a participé aux discussions sur l'attribution du contrat de Tourisme Canada.

En bout de ligne, le mandat a été divisé entre deux agences et BCP a obtenu le contrat pour le marché touristique canadien et européen.

Selon la vérificatrice générale, un nouveau concours aurait dû être lancé pour donner la chance à toutes les agences de publicité de décrocher le contrat, d'autant plus que l'ajout du volet domestique à Tourisme Canada demanderait certainement des exigences différentes de celles prévues dans le cadre du concours déjà tenu.

#### **2.4.1.2 Le contrat de la Formule 1 de Lafleur à Groupaction**

En 1997, il est décidé que le lucratif contrat de la Formule 1 serait supervisé par Groupaction plutôt que Lafleur, qui le gérait l'année précédente. Selon Charles Guité, le bureau du ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, insistait pour que chacun reçoive sa part :

“[...] a decision was made in discussion with the Minister's office. [...] We discussed the projects and, I mean, we reviewed the projects with the Minister's

office, and when we reviewed the projects, at the end of the day, they wanted the pie to be split fairly even with certain agencies.” [Charles Guité; 200091]

### 2.4.1.3 Les lucratifs projets de Polygone passent d’Everest à Groupaction

Le bureau de Gagliano est intervenu pour que des salons, administrés par Polygone-Expour soient gérés par Groupaction. Auparavant, Everest gérait le salon de Québec (1997) et le Salon de Montréal (1998).

«**MR. ROY:** No, but based on what I told you, Everest handled these three salons, the first three where the Government of Canada was a sponsor. Subsequently, Groupaction got the contracts. Is there any reason why Groupaction replaced Everest?

**MR. GUITÉ:** Because the decision was made when we went through the list with the Minister to do that.

**MR. ROY:** So who took the decision to appoint Groupaction in replacement of Everest?

**MR. GUITÉ:** The Minister’s office. Pierre Tremblay and the Minister.» [Charles Guité; 19893]

Étrangement, on remarquera que le changement a eu lieu en 1998-1999, moment à partir duquel, selon Jean Brault, Jacques Corriveau établira un système de ristournes sur les contrats de Polygone-Expour transitant par Groupaction.

### 2.4.2 Choix des projets commandités

Charles Guité a reconnu que la première liste des événements à commanditer, transmise au Conseil du trésor en 1996 a été établie avec le bureau du premier ministre [19891 et 19892]. Jean Carle et Jean Pelletier ont participé à l’exercice. [20009 et 20010]

Charles Guité a aussi expliqué que le bureau du ministre Gagliano et le bureau du premier ministre Chrétien veillait à ce que l’attribution des commandites se fasse en fonction de considérations politiques et partisans :

- “And the Minister would decide who got what”; [Charles Guité; 19889]
- “I would get approval sometimes of 10 projects, let’s say, from the Minister’s Office, [...]”; [Charles Guité; 19846]
- The approval for us to do that project would have been done — would have been given to me by Jean Pelletier’s area because at that level it would get that authority; [Charles Guité; 19846]
- “[...] I would send the list up in my days to Pierre Tremblay at the Minister’s office, and if it would have been prior to the Minister, it would have gone to PMO when Madam Marleau was there, and I would send that up probably a good week and a half, two weeks prior to the meeting I would have with, let’s say,

Pierre Tremblay and the Minister to approve the \$28-\$29 million. Then I would have a meeting at the Minister's office with Pierre Tremblay present, when it was with Mr. Gagliano, and they would say "Okay. Here are the ones that we are going to approve up to \$29 million." [Charles Guité; 19888 et 19889]

Le témoignage de Charles Guité a été confirmé par Alfonso Gagliano et Jean Pelletier. D'abord, Alfonso Gagliano a reconnu que le bureau du premier ministre et le ministre des Travaux publics approuvaient les projets en fonction d' « inputs » politiques.

- « En début d'année et dans certains cas, c'est arrivé qu'on l'a rencontré, Monsieur Pelletier et moi-même. Au même temps, on l'a<sup>6</sup> rencontré pour la première fois, on a vu la liste et on a donné nos inputs et nos opinions. » [Alfonso Gagliano; 11652]

Jean Pelletier a avoué que le bureau du premier ministre se mêlait allègrement des commandites en ce qui concerne le choix des événements et les sommes octroyées :

« Alors, je n'ai pas, je vous avoue, d'excuse à donner et je n'en donnerai pas sur les avis que le bureau du politique, que le Bureau du Premier ministre a donné sur des événements à commanditer et au niveau sur lequel ils sont commandités. » [Jean Pelletier; 12393]

Il est assez paradoxal de constater que Jean Pelletier, qui prétendait ne pas faire de « micro management », a même reconnu se mêler du choix des cravates produites à partir du programme des commandites :

« J'ai pensé que le Canada devrait avoir une cravate qui se tenait. J'ai donc demandé à Monsieur Carle de s'organiser pour faire faire des cravates. » [Jean Pelletier; 12472]

Les projets Chine et Piazza Canada illustrent parfaitement que les interventions politiques étaient souvent dirigées en faveur d'amis libéraux.

#### **2.4.2.1 Projet Chine**

À la suite de la tournée d'Équipe Canada en Chine, en 1994, Vickers and Benson a proposé au gouvernement de faire des émissions de télévision diffusées en Chine. Le président de Vickers and Benson, John Hayter, a affirmé être surpris que ce projet soit financé à partir d'un programme voué à l'unité canadienne. [John Hayter, 23048]. Pourtant, le programme des commandites et la Réserve pour l'unité ont été mises à contribution pour compléter le financement de ce projet (environ 9 millions \$ sur 3 ans).

Pour Charles Guité : "The China Project from the start to the finish was strictly politically driven as funding." [Charles Guité; 20003]

---

<sup>6</sup> Comprendre : Charles Guité

L'ex-ministre Gagliano abonde également en ce sens lorsqu'il affirme que le Projet Chine n'était pas un projet de commandites, mais plutôt un projet de commerce international [24987]. Pourtant ce projet a été financé par le biais des fonds destinés au programme de commandites.

Les indices d'interventions politiques sont nombreux.

- Le président de Vickers and Benson reconnaît qu'il a d'abord approché Jean Carle du bureau du premier ministre pour présenter ce projet.
- Jean Carle a référé John Hayter à Charles Guité et, étrangement, au bureau du Conseil privé. [John Hayter; 22845]
- Après que le bureau du Conseil privé ait organisé une rencontre impliquant près d'une dizaine de ministères, la série télévisée a été financée.
- Après que les fonctionnaires eurent préparé la première liste des projets de commandites devant être soumise au Conseil du trésor, ce projet a été ajouté à la liste.
- Le bureau du premier ministre connaissait bien ce projet qui était sur la liste des projets signée par le premier ministre en 1996.
- Alors que le projet ne devait pas être financé pour une troisième année, Vickers and Benson a engagé l'ex-ministre fédéral des Travaux publics David Dingwall pour faire du lobbying en faveur du projet. Alfonso Gagliano a reconnu avoir rencontré Vickers and Benson. Finalement, le projet a été financé.
- En plus de participer aux publicités électorales du Parti libéral du Canada, Vickers and Benson a versé plus de 150 000 \$ au Parti libéral du Canada selon le rapport de Kroll Lindquist Avey.

#### **2.4.2.2 Piazza Canada**

La preuve a démontré que le ministre Gagliano est intervenu lui-même afin que la facture d'une plaque commémorative installée en Italie soit assumée par le programme des commandites. Selon Charles Guité, on lui a demandé de ne pas laisser de « traces papier ». [20026]

Nous soumettons qu'il existe de sérieux doutes sur les motifs justifiant le financement d'une telle activité par le biais du programme de commandites, compte tenu de l'impact nul qu'une telle action peut avoir sur l'augmentation de la visibilité du gouvernement du Canada. Selon les termes de M. Guité, « this was a plaque done for the Minister's "own pride" » [Charles Guité ; 20028]

Cet exemple illustre parfaitement que certains élus du Parti libéral du Canada n'ont pas hésité à se servir des fonds publics pour atteindre leurs objectifs politiques ou personnels.

### **3 LE PLC A PROFITÉ DE L'ARGENT DES COMMANDITES DE DIVERSES FAÇONS**

La commission a pour mandat, entre autres, de faire rapport sur « la réception et l'usage, par toute personne ou organisation, de fonds ou de commissions octroyés à l'égard du programme de commandites et des activités publicitaires ». La présente partie fait le point sur les sommes perçues par le Parti libéral du Canada et les propriétaires d'agences proche du régime.

#### **3.1 SOMMES PERÇUES PAR LES AGENCES ET LEURS PROPRIÉTAIRES**

Le rapport Kroll Lindquist Avey nous apparaît très clair quant à l'identification des sommes perçues par les agences et leurs administrateurs.

On retiendra les éléments suivants :

- des 332 millions de dollars versés au titre des « Projets spéciaux et commandites », à peine 184 millions de dollars ont été versés aux événements ou ont servi à l'achat d'espace médias. Le reste, soit 147 millions de dollars, a été perçu par les agences en frais de production (124,8 M \$) et en commissions (22,6 M \$); [P-428(a); p. 8]
- de même, du 1,1 milliard de dollars consacré à la publicité sous le régime libéral (1994-1995 à 2002-2003), 527 millions de dollars ont été versés aux agences et 594 millions de dollars ont servi à l'achat de temps médias; [P-428(a); p. 19]
- sous le régime libéral, les agences de communication, qui tiraient de 23 % (BCP) à 100 % (Lafleur) de leurs revenus des contrats gouvernementaux, ont versé plus de 50 millions de dollars à leurs propriétaires/actionnaires sous diverses formes (salaires, bonus, dividendes, etc.). [P-428(a); p. 25]

Les agences qui ont bénéficié des commandites ont rapidement compris que les largesses libérales appelaient un retour d'ascenseur :

- pour Jean Brault « la recette miracle au niveau des commandites était de porter une bonne écoute aux demandes du Parti libéral du Canada »; [Jean Brault; 15890]
- Gilles-André Gosselin, au contact Jean-Marc Bard, a lui aussi rapidement compris que pour faire parti du « club » et bénéficier des contrats de commandites, il fallait collaborer avec le Parti libéral du Canada. [G.-A. Gosselin; 15890.]

## 3.2 SOMMES PERÇUES PAR LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Les propriétaires d'agences de communication qui ont profité des initiatives de visibilité du gouvernement fédéral ont contribué au Parti libéral du Canada, soit directement ou par l'entremise de leurs entreprises et de leurs employés sous différentes formes (contributions politiques, argent comptant, acquittement de factures, paiement de salaires, etc.).

Kroll Lindquist Avey, a identifié 2,5 millions de dollars qui auraient bénéficié au Parti libéral du Canada. Essentiellement, la firme de juricomptables tient compte des contributions officielles des agences au Parti libéral du Canada ainsi que des factures et salaires du Parti libéral du Canada assumées par Jean Brault pour arriver à ce montant.

Le Bloc Québécois estime, quant à lui, qu'il faut y ajouter les paiements en argent comptant et les ristournes amassées par Jacques Corriveau pour le Parti libéral du Canada sur les commandites à Polygone-Expour. Ces deux types de contributions portent ainsi à 5,4 millions de dollars les contributions ayant bénéficiées au Parti libéral du Canada et qui devraient être remboursées entièrement à l'État.

### 3.2.1 Les contributions officielles

Selon Kroll Lindquist Avey, 768 536 dollars ont été versés au Parti libéral du Canada par les agences de communication liées au programme des commandites [P-428(a); p. 37].

Compte tenu du fait que les juricomptables ont étudié à la fois les données d'Élections Canada et les livres comptables des agences de communication, en identifiant les dons effectués par les administrateurs de ces agences de même que ceux des agences liées, nous considérons que la démonstration est concluante.

### Contributions politiques des agences au Parti libéral du Canada

Entreprises et entités liées	Montant
Lafleur (Jean Lafleur)	42 213 \$
Gosselin (Gilles-André Gosselin)	5 407 \$
Groupaction (Jean Brault)	170 854 \$
PluriDesign (Jacques Corriveau)	53 190 \$
Expour-Polygone (Luc Lemay)	23 361 \$
Groupe Everest (Claude Boulay)	194 832 \$
Coffin (Paul Coffin)	29 300 \$
Vickers and Benson (Jonh Hayter)	151 659 \$
BCP (Yves Gougoux-John Parisella)	97 720 \$
<b>Total</b>	<b>768 536 \$</b>

Nous considérons que la totalité de cette somme n'aurait pas été versée au Parti libéral du Canada n'eut été des généreux contrats accordés dans le cadre du programme des commandites et des activités de publicité.

### 3.2.2 Les contributions de Jean Brault

Jean Brault a soutenu qu'il a contribué au Parti libéral du Canada sous différentes formes, à hauteur de 1,7 million de dollars, si l'on exclut les contributions officielles et les montants en argent comptant. Le tableau suivant, qui est semblable au tableau 77 du rapport Kroll Lindquist Avey, a été ajusté pour tenir compte des précisions apportées par le témoignage des juricomptables.

#### Contributions politiques de Groupaction au Parti libéral du Canada

Paieement	Montant
<b>Argent versé à Alain Renaud et à 9004-8612 Québec inc.</b> (Paieements pour qu'Alain Renaud soit disponible en tout temps pour le Parti libéral du Canada (section Québec) et frais liés au Parti libéral)	965 546 \$
<b>Ristournes à PluriDesign sur les contrats de Polygone versées pour « La Cause »</b> (Jacques Corriveau)	430 370 \$
<b>Salaire de John Welch</b> (John Welch, un organisateur libéral, a reconnu qu'il n'a fait aucun travail pour Groupaction)	84 500 \$
<b>Commando Communication</b> (bénévoles du Parti libéral du Canada (section Québec))	70 000 \$
Paieement à Serge Gosselin	42 856 \$
<b>Production Caméo</b> (émissions télévisés au profit des élus libéraux)	39 850 \$
Salaire de Richard Boudrault via une firme de comptable (publicité électorale du Parti libéral du Canada (section Québec))	14 790 \$
<b>Factures du club de Golf de Verchères</b> (tournois aux bénéfices des élus du Parti libéral du Canada (section Québec))	14 100 \$
<b>Restaurant La Tarentella</b> (célébration du Parti libéral du Canada)	8 282 \$
<b>Restaurant Au Printemps Gourmet</b> (célébration du Parti libéral du Canada)	5 168 \$
<b>Contribution au Parti libéral du Canada par l'intermédiaire d'une fausse facture émise par Gaby Chrétien</b>	4 000 \$
<b>Organisation d'une levée de fonds</b> (Ministres libéraux fédéraux)	3 150 \$
<b>Total</b>	<b>1 681 612 \$</b>

Tout cet argent doit être considéré comme ayant profité au Parti libéral du Canada, notamment pour les raisons suivantes :

- presque tous ces montants sont appuyés par des factures qui ont été déposées devant la commission;
- Jean Brault a clairement affirmé, sous serment, qu'il faisait ces contributions dans l'intention de s'assurer la sympathie du Parti libéral du Canada;
- Jean Brault a clairement exprimé qu'il faisait ces contributions à la suite d'une demande d'un représentant du Parti libéral du Canada;
- par la nature même de la plupart des services payés par Jean Brault, il est difficile de prétendre que le Parti libéral du Canada n'en a pas profité. Par exemple, il a été démontré que les tournois de golf au profit du Parti libéral du Canada ont eu lieu et que les vidéos corporatives mettant en vedette des élus libéraux ont été diffusées.

### **3.2.3 Les paiements en argent comptant de Jean Brault**

Jean Brault a soutenu avoir versé à plusieurs reprises d'importantes sommes en argent comptant à des organisateurs libéraux, à la demande de Benoît Corbeil ou d'Alain Renaud. Par exemple :

- En 1997, Jean Brault a accepté de verser 50 000 \$ en deux versements de 15 000 \$ et 35 000 \$ au Parti libéral du Canada (section Québec). Jean Brault a affirmé que cet argent s'est bel et bien rendu au Parti libéral du Canada, et qu'il a eu « un remerciement de Benoît Corbeil, qui est venu assez vite, surtout lors du deuxième paiement ». [Jean Brault; 15871] Cette transaction a été confirmée par Benoît Corbeil qui a expliqué avoir été référé à Jean Brault par Jean-Marc Bard. Benoît Corbeil corrobore que les 50 000 \$ ont été versés en deux versements de 15 000 \$ et 35 000 \$, et confirme même s'être rendu chez Groupaction pour y cueillir l'argent. Benoît Corbeil a aussi été capable de se remémorer les noms des 8 travailleurs d'élections libéraux qui ont bénéficié de ces montants. Malheureusement, les principaux intéressés ont beau jeu de nier puisque justement, l'argent comptant ne laisse pas de trace.
- Plus tard, en 2001, Jean Brault a offert de verser 100 000 \$ comptant à Joe Morselli afin de repousser l'appel d'offres concernant le renouvellement du contrat de publicité des armes à feu. [Jean Brault; 15892] Finalement, il n'y aura pas d'appel d'offres et son contrat sera renouvelé. Jean Brault soutient qu'il a versé 50 000 \$ à Joe Morselli. [Jean Brault; 15896] Joe Morselli a confirmé qu'il y a bien eu des discussions concernant le versement d'un montant de 100 000 \$ advenant que le contrat de Groupaction bénéficierait d'une extension.

Rappelons que les contributions en argent comptant identifiées par Jean Brault ne pourraient être que la pointe de l'iceberg. Kroll Lindquist Avey a en effet indiqué que

Groupaction a émis des chèques pour une somme de 406 514 dollars « which may have provided Mr J. Brault with the opportunity to obtain cash amounts » [P-428(a); p. 119].

Nous considérons que l'argent comptant n'aurait pas été versé au Parti libéral du Canada n'eut été des généreux contrats accordés à Groupaction dans le cadre du programme des commandites et des activités de publicité. Nous estimons qu'au moins 100 000 \$ doivent être remboursés à l'État par le Parti libéral du Canada.

### 3.2.4 Le système de Jacques Corriveau

Au moins deux témoins ont soutenu que Jacques Corriveau avait instauré un système de ristournes sur les contrats de communication permettant au Parti libéral du Canada de se financer à même les fonds gouvernementaux.

- Jean Brault a expliqué qu'à partir du printemps 1998, il a été convenu que Jean Brault devait verser à Jacques Corriveau environ 10 % de la commission d'agence de 12 % que Groupaction percevait sur les commandites attribuées à Polygone-Expour :

« Il y avait une base qui à un moment donné – je dirais, il y avait un guide de base qui représentait 10 pour-cent de mon 12 pour-cent. [...] C'était la base, excusez. C'était la base. Ça c'était le minimum. » [Jean Brault; 16196-16197]

- L'ex-directeur général du Parti libéral du Canada (section Québec), Daniel Dezainde, a déclaré que Jacques Corriveau lui a avoué avoir mis sur pied un système de ristournes sur les contrats de communication :

« Il m'a dit " Écoute bien là, dans le passé j'avais mis en place un système où je recevais des ristournes sur les commissions des agences de communication. J'en gardais une partie pour mes frais et le reste, je le mettais à la disposition du Parti. " » [Daniel Dezainde; 21833]

À ces témoignages, il faut ajouter celui de Luc Lemay qui, sans avouer qu'il savait que les contributions versées à Jacques Corriveau servaient au Parti libéral du Canada, a tout de même admis verser 17,5 % de chaque commandite à Jacques Corriveau et ce, peu importe la quantité de travail requis :

« Je lui payerais 17,5 pour-cent de toute commandite payée, reçue et payée. » [Luc Lemay; 17374]

Quant à savoir si Luc Lemay considérait ces généreuses contributions comme un don au Parti libéral du Canada, deux événements nous portent à croire qu'il savait que l'obtention de contrats fédéraux dépendait de sa générosité à l'endroit du Parti libéral du Canada.

D'une part, Jean Brault que Luc Lemay lui a avoué qu'il recevait « d'importantes » demandes en échange de ces contrats gouvernementaux :

« [...] on avait échangé ensemble, on comprenait et on avait tous les deux, sans donner de détail, commenté le fait qu'à ces contrats-là venaient beaucoup de demandes et en bon Québécois il me disait " Ça me coûte cher ", puis moi aussi je disais " Ça me coûte cher ". Et donc, comment ça a parti la conversation, mais on était conscient, un ou l'autre. Moi je n'avais pas les détails sur son côté; lui il n'avait pas les détails sur mon côté ». [Jean Brault; 16211-16212]

D'autre part, l'embauche par Polygone de Denis Coderre, entre son départ de la permanence du Parti libéral du Canada (section Québec) et son élection en juin 1997 dans la circonscription fédérale de Bourassa, démontre une certaine sensibilité à la nécessité de soutenir les amis du régime. D'autant plus que, le poste confié à Denis Coderre a été créé de toute pièce et que de l'aveu même de Denis Coderre, l'emploi lui laissait amplement de temps pour « continuer à participer et à exercer [ses] activités partisanses ». [Denis Coderre ; 11011 et 11012]

Notons aussi que l'embauche de Denis Coderre par Luc Lemay, de novembre 1996 à juin 1997, correspond à quelques mois près à la première rencontre entre Jacques Corriveau et Luc Lemay (été 1996) [17343] qui devait mener à décrocher les premières commandites importantes de Polygone-Expour. Nous vous soumettons que les paiements versés à Denis Coderre et à Jacques Corriveau représentaient pour Luc Lemay un investissement visant à convaincre les libéraux fédéraux de sa gratitude.

Ainsi, aux 430 000 \$ versés par Jean Brault à Jacques Corriveau (comptabilisés par Kroll Lindquist Avey), il faut ajouter les montants perçus par Jacques Corriveau auprès de Luc Lemay grâce à des commissions de 17,5 % sur toutes les commandites obtenues par Polygone-Expour. Selon la compilation de la commission [P322-A], PluriDesign aurait ainsi obtenu plus de 6 700 000 \$ (incluant les taxes) de Polygone-Expour.

Si l'on soustrait les taxes et en reconnaissant que Jacques Corriveau a peut-être conservé pour ses « frais »<sup>7</sup> 50% de ces 6,7 millions de dollars, il est raisonnable de croire qu'au moins 2,9 millions de dollars ont été mis « à la disposition du parti ».

Ces 2,9 millions de dollars ont effectivement été versés au Parti libéral du Canada si l'on en croit les témoignages suivants :

- Michel Béliveau, un ami personnel et loyal de l'ex-premier ministre Jean Chrétien et ex-directeur général du Parti libéral du Canada (section Québec), a révélé avoir reçu 300 000 \$ en argent comptant de Jacques Corriveau en 1997 :

---

<sup>7</sup> Rappelons que selon Daniel Dezainde, Jacques Corriveau aurait un jour dit : « Écoute bien là, dans le passé j'avais mis en place un système où je recevais des ristournes sur les commissions des agences de communication. J'en gardais une partie pour mes frais et le reste, je le mettais à la disposition du Parti. » [Daniel Dezainde; 21833]

- 100 000 \$ a été distribué dans des comtés orphelins, particulièrement en Montérégie et dans le Sud Ouest du Québec ;
- le reste était destiné aux comtés de l'Est du Québec. Marc-Yvan Côté, ex-ministre du PLQ et organisateur du Parti libéral du Canada (section Québec) dans l'Est du Québec a quant à lui confirmé avoir reçu 120 000 \$ de Michel Béliveau et l'avoir distribué dans les circonscriptions de l'Est du Québec;
- Michel Béliveau a aussi expliqué avoir reçu 8000 \$ et 7 000\$ de Jacques Corriveau en 1997 pour régler des urgences dans les circonscriptions fédérales de Louis-Hébert et Shawinigan ; [Michel Béliveau ; 20949-20952]
- Jacques Corriveau, lors de son deuxième témoignage, a fini par admettre qu'il assumait diverses dépenses pour le Parti libéral du Canada, notamment :
  - le salaire de trois employés du Parti libéral du Canada, Gaétan Manganiello, Jean Brisebois et Philippe Zrihen, qui ont reçu 82 812 \$[P-463, addendum] entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2000; [Jacques Corriveau; 24333]
  - les quelques 25 000 \$ versés à Serge Gosselin par Jacques Corriveau pour préparer des documents pour le Parti libéral du Canada; [Jacques Corriveau; 24290]
  - bien que PluriDesign ait effectué pour environ 100 000 \$ de travaux pour le Parti libéral du Canada lors de son congrès de décembre 2002, il n'aurait facturé, au maximum, que la moitié de ce travail; [Jacques Corriveau; 24326 et suivantes]
  - l'enquête Kroll Linqvist Avey révèle que Jacques Corriveau n'a pas été remboursé par le Parti libéral du Canada pour le travail qu'il a fait lors de l'élection de 2000 :
 

« Based on a review of PluriDesign's records, no payments were received for the 2000 general election from the Liberal Party of Canada or its electoral candidate for any work that have been undertaken by Mr J. Corriveau. » [P-428(a); 128-129]

Dans le cadre de son rapport, le Commissaire Gomery devra déterminer de la crédibilité de Jacques Corriveau.

Alors que trois ex-directeurs<sup>8</sup> et un important organisateur<sup>9</sup> du Parti libéral du Canada (section Québec), ainsi que Jean Brault, soutiennent avoir participé ou eu connaissance d'un système de ristournes permettant de générer de l'argent comptant pour le Parti libéral du Canada, Jacques Corriveau nie tout.

---

<sup>8</sup> Michel Béliveau, Benoît Corbeil et Daniel Dezainde.

<sup>9</sup> Marc-Yvan Côté.

Nous estimons que la version de Jacques Corriveau ne peut et ne doit être retenue puisque la preuve probante ressort davantage des témoignages d'autres personnes impliquées. Chacune de ces personnes ont fait des révélations troublantes et lourdes de conséquences tant pour eux que pour leur parti, le Parti libéral du Canada, et il y a absence totale de preuve qui expliquerait pourquoi ces accusations auraient été portées à l'égard de Jacques Corriveau.

### **3.2.5 Au total, 5,4 millions de dollars ont fait leur chemin jusqu'au Parti libéral du Canada**

En résumé, le Bloc Québécois estime qu'au moins 5,4 millions de dollars ont fait leur chemin jusqu'au Parti libéral du Canada. Le Bloc Québécois estime que toutes ces sommes doivent être remises à l'État.

Le tableau suivant synthétise la démonstration qui a été faite précédemment.

Type de contribution	Montant
Contributions officielles au Parti libéral du Canada	768 536 \$
Autres contributions de Jean Brault (sans l'argent comptant)	1 681 612\$
Argent comptant de Jean Brault	De 100 000\$ à 406 514\$
Ristournes de Jacques Corriveau perçues auprès de Polygone-Expour	2 900 000\$
<b>Total</b>	<b>5,4 millions \$</b>

Nous vous soumettons que ces 5,4 millions constituent un montant minimum puisque :

- il n'a pas été possible de comptabiliser avec précision tout l'argent comptant qui a circulé au Parti libéral du Canada;
- malgré les efforts de Kroll Lindquist Avey, plusieurs documents importants n'ont pas été obtenus, notamment :
  - les comptes de banques de 1994 à août 1999 de Jacques Corriveau;
  - plusieurs documents bancaires dont les transactions bancaires de Jacques Corriveau et des couples Boulay-Deslauriers et Brault-Archambault.

## **4 CONCLUSIONS**

### **4.1 LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA A MIS EN PLACE UN SYSTÈME**

Les audiences de la commission auront permis de mettre au jour les différents éléments qui ont rendu possible le détournement de fonds publics vers le Parti libéral du Canada :

- mise en place de règles accordant une latitude ou une marge de manœuvre aux hauts fonctionnaires ou ministres disposant de pouvoirs décisionnels dans le cadre de la gestion des programmes de commandites et d'activités de publicité;
- marginalisation des mécanismes de contrôle;
- mise en place d'exécutants politiques;
- multiplication des interventions politiques.

## 4.2 LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA ÉTAIT AU CŒUR DE CE SYSTÈME

Les audiences de la commission auront aussi permis de confirmer que certaines personnes clé au sein du Parti libéral du Canada étaient impliquées dans le dérapage des commandites :

- le bureau du premier ministre Chrétien contrôlait l'accès à la Réserve pour l'unité, veillait à l'attribution des projets de commandites et s'assurait que chaque agence ait sa part;
- le bureau du ministre fédéral des Travaux publics veillait à l'attribution des projets de commandites compte tenu de la rentabilité politique de chaque initiative et s'assurait de satisfaire les agences de communication;
- le conseil des ministres fédéraux a approuvé la stratégie conçue par un groupe de ministres (Rapport Massé) et a approuvé les dépenses du programme;
- plusieurs députés et ministres libéraux fédéraux intervenaient en faveur d'amis du régime (le bureau de Paul Martin a, par exemple, réussi à faire renverser une décision de fonctionnaires au profit des Internationaux du sport de Montréal [Joanne Boubier; 4042];
- trois ex-directeurs généraux<sup>10</sup> du Parti libéral du Canada et un organisateur influant ont participé ou été témoins de pratiques douteuses de financement (système de ristournes, argent comptant, non-respect de la *Loi sur le financement des partis politiques*, etc.);
- les membres de la commission électorale du Parti libéral du Canada (section Québec) ont été informés par Benoît Corbeil de certaines pratiques douteuses de financement;
- Jacques Corriveau, un proche du premier ministre qui a occupé de nombreuses fonctions officielles au sein du Parti libéral du Canada et du Parti libéral du Canada (section Québec), a mis sur pied un système de financement occulte au profit du Parti libéral du Canada à partir de ristournes sur des contrats gouvernementaux;
- divers amis du régime (John Hayter (Projet Chine), Jacques Corriveau (projets de Polygone-Expour, projets liés à la musique classique, etc.), Yvon DesRochers (rénovation du Corona), etc.) avaient accès au premier ministre, au ministre des

---

<sup>10</sup> Michel Béliveau, Benoît Corbeil et Daniel Dezainde.

Travaux publics ou à Charles Guité pour faire financer des projets qui leur tenaient à cœur.

#### **4.3 LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA A PROFITÉ DE CE SYSTÈME**

Les audiences de la commission auront permis de confirmer qu'au moins 5,4 millions de dollars ont fait leur chemin jusqu'au Parti libéral du Canada, entre autres grâce à un système de ristournes sur les contrats de commandites.

#### **4.4 LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA DEVRA ÊTRE SANCTIONNÉ**

Bien que le présent document n'est pas destiné à l'énonciation de recommandations, lesquelles feront éventuellement partie d'un rapport subséquent, nous vous soumettons que la preuve produite démontre que les libéraux fédéraux se sont comporté comme si l'État leur appartenait en faisant fi des nombreuses règles applicables en matière de passation des marchés, de financement des partis politiques et de financement d'activités ou de projets gouvernementaux, pour n'en nommer que quelques-unes.

Les activités du Bureau d'information du Canada, la mise à contribution de la Réserve pour l'unité pour financer les projets chéris du premier ministre, les diverses nominations partisans, l'embauche des amis du régime par les sociétés d'États et le programme des commandites démontrent que les libéraux fédéraux ont confondu le bien public et le bien du Parti libéral du Canada.

Les libéraux n'ont pas hésité à créer un programme partisan pour combattre l'option souverainiste ainsi que pour financer et renforcer les activités du Parti libéral du Canada. Ce faisant, plusieurs abus ont été commis dont l'une des conséquences est certainement l'atteinte au processus démocratique. La preuve déposée relative aux sommes importantes qui ont trouvé leur chemin jusqu'aux caisses du Parti libéral du Canada, notamment durant les élections générales fédérales de 1997 et 2000, démontre que le Parti libéral du Canada ne se battait pas à armes égales avec les autres partis politiques fédéraux.

Ces abus ont eu des conséquences graves qu'elles soient de nature monétaire ou démocratique. Nous sommes d'avis que de sévères sanctions doivent être imposées au Parti libéral du Canada et à sa section québécoise, en commençant par le remboursement des 5,4 millions de dollars obtenus par l'abus des fonds publics.

Montréal, ce 10 juin 2005

*Clement Groleau, avocats*

---

CLÉMENT GROLEAU AVOCATS

Procureurs du Bloc Québécois

1200, avenue Papineau, bureau 240

Montréal (Québec) H2K 4R5

clementgroleau@videotron.ca